

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,  
Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

## ALMANACH FRANÇAIS.

- Lundi 6.** Combat de Lago-Negro (Royaume de Naples) par le général Compère, contre l'armée napolitaine (1800).  
" Combat d'Ubeda (Espagne), par le général contre l'armée espagnole (1810).  
**Mardi 7.** Combat de Coire et Kerckirch, par l'armée d'Helvétie contre les Autrichiens, par le général Masséna (1809).  
" Prise de Jaffa, par l'armée d'Égypte contre les Arabes, par Bonaparte (1800).  
" Bataille de Craone, par l'armée de France contre l'armée coalisée, par Napoléon 1814.  
" Combat de Courtray, par l'armée de Belgique, contre l'armée coalisée, par le général Maison (1814).

## MONTEVIDEO.

Depuis quelques années une fatale destinée semble être le partage exclusif des Français résidents sur les bords de la Plata. Des conditions sans nombre ont présidé à cette fatalité. En effet, si nous considérons quelle a été la marche de nos autorités sous MM. Loblanc et Baradé, et si nous la comparons avec celle de MM. Massieu de Clerval et Pichon, nous devons nécessairement nous trouver dans une singulière position : ceux là nous engageaient à prendre les armes, ceux-ci, au contraire nous le défendent, et cependant le cas est absolument identique, car dans l'un comme dans l'autre cas il ne s'agit que de pouvoir à notre défense personnelle et à la conservation de nos intérêts menacés et compromis.

Après avoir donné l'impulsion à notre prise d'armes M. Pichon se prononce aujourd'hui formellement contre toute espèce de démonstrations hostiles envers un parti que nous ne devons nullement considérer comme devant nous être plus favorable que celui dominant et gouvernant également : légalité d'ailleurs

## FETILLETON.

EXTRAIT DES CAMPAGNES DE M<sup>lle</sup> THERÈSE FIGUER.

Dite Sans-Gené.

Ex-dragon aux 15<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments, écrites sous sa dictée.

PAR SAINT-GERMAIN-LEDUC.

La dame veuve Sotter, née Thérèse Figuer, compte plus de 21 ans de service militaire sous son nom de fille. Une circonstance fortuite la détermina à s'engager dans la légion allobroge en 1793. Elle a fait le siège de Toulon. Elle fut incorporée l'année suivante dans le 15<sup>e</sup> dragons. Elle a fait la campagne de Catalogne à l'armée des Pyrénées-Orientales. Lors du décret de la Convention qui interdit aux femmes le service militaire, les généraux de cette armée demandèrent qu'elle fût conservée sur les rôles. Elle a fait les campagnes d'Italie du général Bonaparte. Elle a fait dans le 9<sup>e</sup> dragons la campagne de Piémont après la bataille de Novi. Le premier conseil, par un

incontestable puisqu'elle est reconnue par toutes les puissances qui ont accredité des représentants auprès de la république de l'Uuguay, tandis que le gouvernement que l'on veut ou que l'on désire imposer à ce pays, n'est appuyé que par une intervention étrangère, intervention sans laquelle Oribe n'aurait jamais osé fouler le territoire d'un pays, à la préidence duquel il a formellement et authentiquement renoncé : ce n'est certainement pas non plus par ses antécédents de Cordova, Tucuman et Citamarca que nous devons avoir une trop bonne opinion de ses dispositions envers les orientaux et les étangers qui habitent ce territoire ; sera-ce aussi par les antécédents de celui qui le soudoie, de Rosas enfin, que nous devons aveuglement nous en rapporter à ses promesses ou à l'un de ses aides? nous ne le pensons pas, et des faits trop récents nous donnent la mesure de la foi que l'on peut avoir en ses intentions?

Un fait aussi étonnant qu'incompréhensible et qui se rapporte aux manifestations de M. Pichon, c'est la nonchalance ou pour mieux dire l'indifférence de l'amiral commandant la station des mers du sud, qui reste à Rio, tandis qu'il ne peut ignorer le danger dont nous sommes menacés, car de deux choses l'une : ou l'autorité consultée ne l'a point instruit de notre fâcheuse situation ou s'il la connaît sa conduite n'est plus que le blâme, puisqu'il nous laisse sans appui et que M. Pichon entend et prétend nous laisser sans défense. Notre consul a-t-il bien réfléchi à la terrible responsabilité qui pèse sur sa tête, et aux malédictions qui retomberaient sur lui si quelques uns d'entre nous venait de nouveau à être sacrifié malgré les avertissements du danger qui nous menace? Oserait-il prendre sur lui la responsabilité des individus sacrifiés ou des intérêts perdus, nous ne le pensons pas, et sa réponse à nos justes récriminations sera qu'il ne pouvait l'empêcher, mais que les réclamations seront droit aux insultes et aux dommages que nous

arrêté particulier, lui donne sous son nom de demoiselle Thérèse Figuer une pension de 200 fr. pour sa conduite distinguée comme dragon pendant huit années passées. Elle est rentrée au service en 1802 dans le 9<sup>e</sup> dragons. Elle a fait la campagne d'Austerlitz et celle d'Iéna jusqu'à l'entrée dans Berlin. En 1810, elle partit pour l'Espagne, inscrite sur les rôles de la garde nationale de la garde impériale. En 1812, elle fut prise dans les environs de Burgos par la garnison de Mérida, transférée au fort de Lisbonne et conduite en Angleterre. Elle ne retourna en France qu'en 1814. La veille du départ de l'Empereur pour la campagne de Waterloo, elle lui fut présentée sous l'uniforme des chasseurs de la garde.

Ses états de services signés par les généraux Lannes, Augereau, général Noguez et autres, attestent qu'elle a reçu un coup de feu au siège de Toulon, quatre coups de sabre dans la campagne de Piémont; qu'elle a eu quatre chevaux tués sous elle; qu'elle a sauvé la vie au général Noguez et à plusieurs autres personnes. Elle a aujourd'hui 69 ans et ne possède que sa pension. Un de ses amis, M. Saint-Germain-Leduc, a écrit sous sa dictée cette vie glorieuse.

Ce curieux ouvrage est en ce moment sous presse.

aurons souffert. Mais nous n'ignorons pas les résultats de celle de nos nombreux compatriotes assassinés et spoliés sous la domination de Néron de Buenos-Ayres : rendra-t-il un père à ses enfants, un mari à une femme éploitée, un fils à des parents dénués? non : parce que c'est au-dessus de ses forces et de son pouvoir; non : parce qu'il ne prend aucun mesuro pour éviter que de nouvelles victimes ne viennent à celles qui ont déjà succombé sous le fer assassin de cette horde de sauvages et de cette soldatesque effrénée qui ne voit son triomphe que dans la ruine du pays et de nos familles, car la ruine de tous les étrangers qui ont des intérêts répandus sur la surface, n'est elle point sa conséquence naturelle.

Encore une fois et nous le disons bien haut, puisque l'autorité chargée de veiller à la conservation de nos intérêts, ne peut s'opposer au torrent qui menace de nous en rainer dans l'abysses et se trouve sans force et sans vigueur au milieu d'une population ardente et généreuse, mieux vaut qu'il nous laisse à nous seuls de la France le soin de veiller à la défense de nos personnes et de nos propriétés, nous en sortirons vainqueurs parce que nous avons la conscience de notre force pour ce qui nous touche, et de notre bon vouloir pour secourir et défendre ceux qui nous ont secourus et nous donnent un asyle hospitalier et des moyens d'honnête existence. Honte et malheur à cette diplomatie métricière qui sacrifie de sang froid l'avenir de 12,000 de ses nationaux à ce système dégradant pour une grande nation de la paix à tout prix et toujours. Car enfin sommes-nous donc autant de Paris et d'enfants maudits jetés sur les bords de la Plata, pour qu'on nous abandonne ainsi sans défense et sans secours? Ne sommes-nous donc plus sous l'influence de ce pavillon vainqueur qui vit des populations entières humbles et soumises partout où il flottait. Ah! le coeur saigne, et notre courroux s'irrite de nous voir réduits à subir les influences d'un monstre là où il ne devrait

L'éditeur nous en a communiqué d'avance le chapitre suivant.

—Ma pension.—Je rentre au service.—Ma présentation à Saint Cloud.—Seconde visite à Saint Cloud Je suis de la maison du premier Consul.—Mon ami Moustache.—Comment j'ai manqué ma fortune.

J'étais presque mourante lorsque j'arrivai à Lons-le-Saulnier. Des amis me conseillèrent de faire dresser l'état de mes services, et de demander une pension. Quelques mois après, le 10 septembre 1800, une pension de 200 francs me fut accordée. J'obtins un congé absolu le 29 octobre suivant. Je fis choix de la ville de Montel mart pour essayer de rétablir, à force de ménagements, ma santé toujours fort délabrée. Au printemps de 1801, je changeai ce séjour pour celui de Châlons-sur-Saône. Le maire de cette ville, le généreux M. Bouteiller, voulut absolument me loger chez lui. J'y restai pendant dix mois tous les soins de l'hospitalité la plus délicate; je puis dire que je lui dois d'être encore de ce monde. Je le quittai le 19 juin 1803 pour me rendre à Paris et y solliciter, sur

trouver que son tombeau pour appaiser les manes de tant de nos compatriotes sacrifiés à sa haine et sa vengeance!

Personne d'entre nous ne peut plus se faire d'illusions ni se tromper sur la fausse position dans laquelle nous nous trouvons, par la marche tortueuse que l'on a donnée à nos rassemblements dont le but était aussi honorable que pacifique, et par des moyens employés pour paralyser l'effort ostensible que l'on n'avait pu résister au débordement de l'opinion. Ensuite par la dissidence de M. le consul avec le gouvernement, nous avons vu détruire par des mesures de haute police l'impulsion qu'avait reçue notre population; enfin notre drapeau arboré sur les divers points de ralliement en a été honteusement enlevé, sans que personne ait osé élever la voix pour le faire respecter ou tout au moins pour ne pas le laisser prohiber d'une manière aussi déplorable, puisqu'il y avait été placé avec l'autorisation de notre représentant. Et qui en accusons nous...? Vous le savez tous comme nous.

Ainsi donc, d'un côté nos démonstrations, sont une accusation que peut et qu'on en doit de nous faire Orbe contre lequel elles étaient faites, de l'autre, nous les avons vu s'évanouir devant les droits du gouvernement scandalisé sans doute que l'on eût dans sa capitale et sans son consentement préalable sollicité par qui de droit, appelé une prise d'armes et admette des mesures qui se rattachent à ses attributions et à son droit. Nous avons par conséquent, en avenir, la rancune de l'un, qui deux fois aura vu notre population faire preuve d'hostilité contre lui et de l'autre celles du gouvernement actuel qui n'aura pas vu sans étonnement et peut-être sans colère une espèce de tendance de notre part à empiéter sur son autorité et surtout l'indifférence que nous aurons montrés pour lui dans un moment de danger aussi imminent. Nous voilà donc placés, il faut en convenir, entre deux alternatives qui peuvent avoir les plus fâcheuses conséquences pour notre vie et pour nos intérêts: verrons nous avec le sang froid de la diplomatie (qui du reste n'a rien à perdre), s'évanouir en un instant, l'espoir de notre avenir pour ceux qui ont encore à le faire, et s'évaporer en un instant pour ceux qui plus heureux s'en sont déjà parvenus à le réaliser? Eh bien! que résultera-t-il de cette dissidence et de ces démonstrations? il en résultera naturellement notre ruine à tous; car on suppose Orbe vainqueur, nul d'entre nous ne peut se faire d'illusions sur le sort qui lui est réservé.

sa recommandation et sur celles d'autres personnages notables de Châlons, une augmentation à ma pension.

Le métier de solliciteuse m'allait mal; les forces m'étaient revenues, je me dis qu'un casque valait décidément mieux qu'une cornette, que vingt-huit ans n'étaient pas l'âge d'entrer aux Invalides, et je songeai à reprendre du service. Le colonel du neuvième était un jeune Corse, Horace S..., parent du héros dont la gloire tournait toutes les têtes, parent du premier consul que le sénat venait de nommer à vie. Je donnai la préférence à son régiment où la campagne du Piémont m'avait fait des amis. D'ailleurs, le 15<sup>e</sup> régiment s'était renouvelé presque tout entier; mes vieux camarades de l'armée des Pyrénées-Orientales avaient été tués ou avaient passé avec le grade d'officier dans d'autres corps.

Lors de ma rentrée au service militaire, le 9<sup>e</sup> des dragons occupait à Paris la caserne de l'Ave Maria. Mon colonel me fit habiller en drap fin, paya mon logement garni en ville, sur le quai des Ormes, à raison de vingt-cinq francs par mois, et en outre ma pension à la table des lieutenants. Devant tous les dragons et le corps d'officiers, il annonça lui-même ma rentrée dans un régiment dont j'avais été l'honneur et le charme; ce furent ses expressions.

J'eus alors une sorte de vogue dans la partie militaire du beau monde parisien. Je recevais chaque jour quelque invitation à dîner chez la femme de

Vaincu, nous aurons une guerre incessante et tous les malheurs qu'elle entraîne, malheurs que rend d'ailleurs trop évidents et trop palpables notre position du moment.

Si quelques-uns d'entre nos compatriotes s'offrent de n'être franchisés; nous leurs répondrons qu'ils mentent à eux-mêmes et à leur conscience en se refusant à reconnaître la vérité que nous cherchons à mettre au grand jour; nous leur répondrons que ce sont des gens aveuglés ou bien égoïstes s'ils cherchent à diminuer l'impression que doit produire le triste aveu du pitoyable rôle que nous jouons sur ces rives lointaines. Mais pourquoi nous soumettrions nous à subir ce rôle que l'on veut nous imposer si ce n'est par notre volonté? ne sommes nous pas autorisés à pouvoir à notre aurore lorsqu'on ne fait rien pour la défendre et la préserver des malheurs qui peuvent résulter de cette apathie? non; nous ne serons point blâmés d'avoir défendu et nos existences et nos propriétés; le blâme en sera pour ceux qui auront voulu paralyser l'élan de notre conservation. Des hommes généreux et braves sont prêts à se montrer, s'il y a union parmi nous, et à diriger l'impulsion que l'on voudrait en vain ralentir. — Si donc, comme nous n'en doutons pas, nous sommes tous unanimes pour veiller à notre sécurité, si le vœu exprimé par un grand nombre est celui de tous: réunissons-nous avec calme et dignité, soyons unis comme frères intéressés au bien-être de tous; faisons notre devoir comme hommes, soyons les protecteurs de nos femmes, de nos enfants et prions leur aide et assistance dans le péril; enfin, soyons leurs défenseurs, nous accomplirons un devoir qui nous est imposé par la loi des hommes et celle plus sacrée encore de la nature, qui émane de Dieu, lorsqu'il nous dit: *AMOR TON, JE T'ATTENDRAI!*

NOUVEAUX DÉCRETS DU GOUVERNEMENT.

1. Le corps d'infanterie de marine se composera désormais de tous les matins et ouvriers de marine qui voudront s'y incorporer ou prendre du service dans l'échelle nationale.

Aucun individu ne pourra servir au cabotage national ou étranger ni travailler dans aucun chantier, dans aucun port de l'état, s'il n'est point préalablement immatriculé, sous une patente valable pour trois mois et qui sera:

- Pour les patrons..... 60
- "    marins..... 20
- "    patrons d'embarcations dans le port pour le chargement et déchargement..... 40

quelque personnage à grosses épaulettes. Toutes ces belles madames eurent la curiosité de me connaître. M. Denon fut une des personnes qui me témoignèrent un véritable intérêt; il parlait de moi dans tous les salons, il en parla à madame Bonaparte. Celle-ci le pria de m'amener à Saint-Cloud; elle voulait, disait-elle, faire une surprise au premier consul.

M. Denon m'y conduisit dans sa voiture. Madame Bonaparte me reçut avec cette aménité, cette douce bienveillance qui l'ont fait adorer de tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher d'elle. Elle me présenta du raisin, et choisit de sa main la plus belle grappe pour me l'offrir. Elle me fit voir une chambre à coucher, et me dit que cette chambre avait été celle de la reine Marie Antoinette. Elle m'engagea à me promener dans le parc, et me fit donner la clé de l'endroit réservé où étaient ses gazelles. Ce même jour l'adjudant-major du régiment avait été chargé de conduire à Saint-Cloud, chez sa parente, le petit Tiburce S..., qui avait de quinze à seize ans, et était le frère de mon colonel. On nous servit à dîner à une table de trois couverts, après quoi, le premier consul tardant trop longtemps à revenir de Paris, madame Bonaparte me fit congédier, M. Denon n'avait fait que me présenter, et m'avait quittée aussitôt. Je sortis du château, enchantée d'avoir été si bien accueillie, et cependant très fâchée de n'avoir pas revu mon puissant et glorieux frère d'armes de la première armée

- ment..... 40
- Pour les marins..... 18
- "    patrons de bateaux, pêcheurs..... 25
- "    leurs marins..... 12
- "    canotiers..... 18

L'enrôlement dans ledit corps sera pour six mois.

Ce décret sera soumis aux chambres, mais dès ce jour il sera mis à exécution.

2. Un autre décret contient les dispositions réglementaires du premier.

3. D. Juan Bernabé Madera est nommé adjoint au commissaire général des guerres et chargé spécialement de l'inspection de toutes les fournitures et des magasins de l'armée.

4. Ministère des Finances. Les réidents neutres pour tenir ouverts boutiques, magasins ou tout autre maison de vente publique devront obtenir de la police une licence valable pour une semaine et qui sera:

- Pour les magasins en gros..... 8
- "    ceux de détail..... 6
- "    les restaurants, cafés, confiseries, billards, auberges et cabarets..... 6
- Pour les établissements de tout autre genre..... 5

Le produit de cet impôt est destiné à secourir les artisans et les journaliers qui défendent les fortifications.

Tout individu qui tiendrait son établissement ouvert sans avoir rempli cette condition sera puni d'une amende de 25 p.

Les licences susdites devront être placées sur la porte de chaque établissement.

Nous avons été mal informé hier lorsque nous avons annoncé que M. Villeraud, ingénieur des ponts et chaussées, qui avait offert noblement ses services au gouvernement oriental, avait reçu de l'administration une détermination honorable. Jusqu'à ce moment, rien n'a existé à cet égard: nous nous exprimons de faire cette rectification.

Comme nous l'avions espéré l'humanité a favorablement accueilli notre sollicitude quant au manque d'ouvriers qui nous rendait impossible de continuer le Patriote, ils seront mis aujourd'hui à notre disposition. Une publication entière et exacte aura donc lieu désormais; il nous s'en même donné de réparer des retards que nous avons expliqués et pour lesquels nous comptons sur la bienveillante indulgence de MM. nos souscripteurs

Le Gérant, Jh REYNAUD.

d'Italie, l'ancien commandant d'artillerie du siège de Toulon.

Je fus plus heureuse la semaine suivante. M. Denon me remit une lettre de madame de Creny, une aimable veuve qu'il ne tarda pas à épouser. C'était une lettre pour madame Bonaparte, lettre qui devait me servir d'introduction. Je me présentai vers les deux heures sous les fenêtres du château. J'étais comme le premier jour dans la tenue la plus soignée, dans mon brillant uniforme, avec mon casque éblouissant et un riche plumet noir et blanc; mais de plus, j'étais à cheval, et quel cheval! un cheval d'officier, un cheval blanc superbe, plein d'ardeur. Je le faisais piaffer, il se jetait de côté, il se cabrait, il s'enlevait des quatre pieds à la fois; à nous deux c'était un sabbat d'enfer, tout le château fut en révolution. Toutes les femmes accoururent aux fenêtres, madame Bonaparte aussi bien que les autres. On reconnut le petit dragon, on se le montra. La plupart de ces femmes étaient effrayées des bonds fougueux du cheval; la terreur arrachait un cri à celle-ci, celle-là en poussait un autre d'intérêt pour le cavalier. Quelques-unes me flattaient du geste, et applaudissaient à ma bonne grâce et à mon assiette irréprochable. J'eus un succès à me rendre folle.

(La suite à Demain.)